

La fouille de la terrasse portuaire méridionale (zone 34)

par Dominique Garcia et Laure Vallet

avec la participation d'Andrès Adroher,
Jocelyne Guerre et Corinne Sanchez (mobilier)
Nuria Rovira et Ramon Buxó (prélèvements)
Enric Tartera et Ares Vidal (infographie)

1. Présentation

Les fouilles réalisées depuis 1995 *extra muros*, au pied du rempart, dans la partie sud de la ville, ont montré la densité et la bonne conservation des aménagements situés à un endroit où, depuis les découvertes de Henri Prades dans les années 1960, on situe l'une des zones portuaires de Lattes : il s'agit là d'une composante essentielle pour la compréhension globale de la cité dont le port a toute chance d'avoir constitué l'un des points forts de la topographie urbaine et de l'activité économique.

Dans le cadre du programme triennal 1998-2000, deux approches complémentaires étaient proposées. La première correspondait à une démarche paléo-environnementale visant à reconnaître le paysage antique du secteur et son évolution pendant l'Holocène. Les rapports entre un ou plusieurs bras du Lez, la lagune et la terre intéressent vivement les géographes et autres naturalistes, d'autant plus que leur compréhension semble être un préalable à l'étude de l'implantation par les hommes d'un espace portuaire. Cette étude a été confiée à Christophe Jorda, géomorphologue, qui réalise une thèse sur cette thématique. Selon un axe nord-sud – du pied du rempart à la lagune actuelle – plusieurs sondages et carottages spécifiques ont été réalisés. Ils ont été complétés par des observations ponctuelles effectuées lors des travaux archéologiques. Ces travaux sont encore en cours d'exploitation, mais les résultats préliminaires de cette enquête et les discussions avec le spécialiste ont permis d'orienter au mieux les travaux archéologiques de terrain.

La deuxième approche proposée, purement archéologique, partait du constat que la méconnaissance des structures portuaires protohistoriques en Méditerranée nord-occidentale était presque totale et que le site possédait dans ce domaine un potentiel de recherche élevé. En bordure de lagune et à l'embouchure d'un fleuve côtier, Lattes constitue pour la Protohistoire un mode d'implantation portuaire représentatif. L'abondance des importations mises au jour sur le site, en particulier les récipients de transport maritime – amphores étrusques, grecques ou italiennes – montre l'intensité du trafic portuaire durant toute l'occupation du site. Aux périodes sub-actuelles, la zone à explorer, placée à proximité de la zone inondable, avait très peu été touchée par les travaux agricoles. En un tel lieu, le cadre d'une fouille programmée permettrait d'appréhender spatialement des aménagements portuaires sans avoir à subir, pour les premières années d'exploration, les contraintes d'une

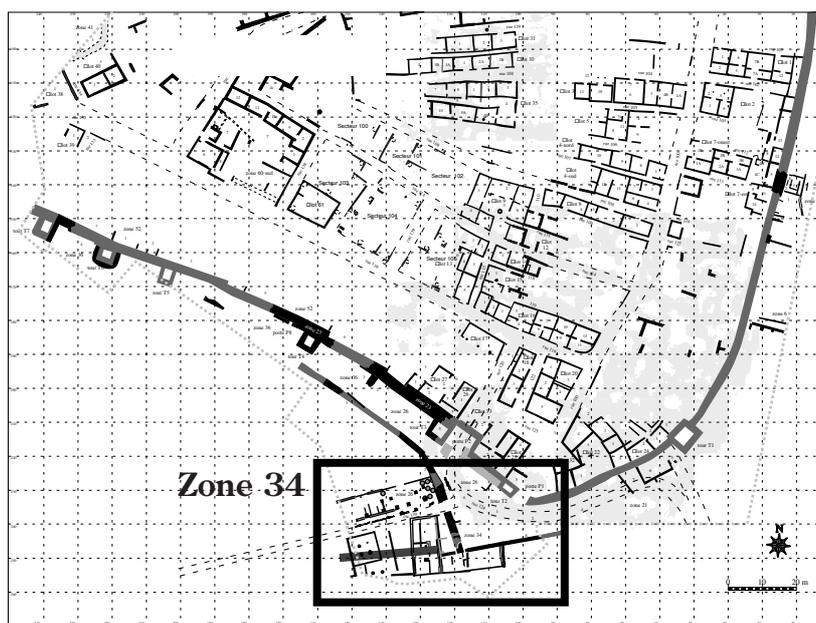


Fig. 1 : Localisation de la fouille de la terrasse portuaire méridionale.



Fig. 2 : Vue générale aérienne des fouilles 1998-2000 ; le bassin portuaire antique est situé dans la partie non fouillée, en haut de la photographie

fouilles en dessous de la nappe phréatique. Ce programme qui devait compléter utilement notre connaissance sur Lattes protohistorique mais également gallo-romain, s'insérait parfaitement à la fois dans le cadre de la nouvelle programmation de l'archéologie en France (programme sur les installations portuaires) et dans une série de travaux sur les ports de la Méditerranée nord-occidentale (France, Italie et Espagne) menée par diverses équipes européennes.

A la suite des observations effectuées en 1996 et en 1997 (cf. Rapport triannuel 1995-1997), un décapage de surface a été réalisé sur une surface d'environ 2000 m². Les recherches 1998-2000 se sont concentrées sur un espace, la Zone 34 (environ 1000 m²), situé au sud de la rue 130 et de la zone 26 (essentiellement occupée par le hangar à doliums dégagé en 1997)(fig. 1 et 2).

Les trois campagnes de fouilles se sont déroulées en juillet 1998, 1999 et 2000. Les équipes étaient constituées de stagiaires de l'École de fouille ; Th. Panouillères (CNRS, Lattes) a collaboré à la fouille et à l'encadrement des fouilleurs.

Ce rapport présente les principaux résultats de ces recherches selon une présentation par phases, depuis les structures dites « primitives » (Phase I, vers 175-150 avant J.-C.) jusqu'à la présentation d'une structure agraire médiévale, en passant par les phases II (entre 125 et 25 avant J.-C.), III (aménagement augustéens) et IV (Ier-IIème s. ap. J.-C.). Chacune de ces phases a été définie en fonction de modifications architecturales notables tant au point de vue du plan que des fonctions. Les datations proposées ne sont qu'indicatives et devront être affinées après achèvement de l'étude du mobilier et la présentation d'une mise en séquence définitive. Il faut garder en mémoire le caractère spécifique de la fouille de ces aménagements portuaires. Pour résumer les conditions de fouilles et d'analyses de ce contexte original, on signalera que les aménagements des IIe et Ier s. avant J.-C. correspondent à des constructions en terrasses reposant sur des remblais, que les bâtiments augustéens s'établissent

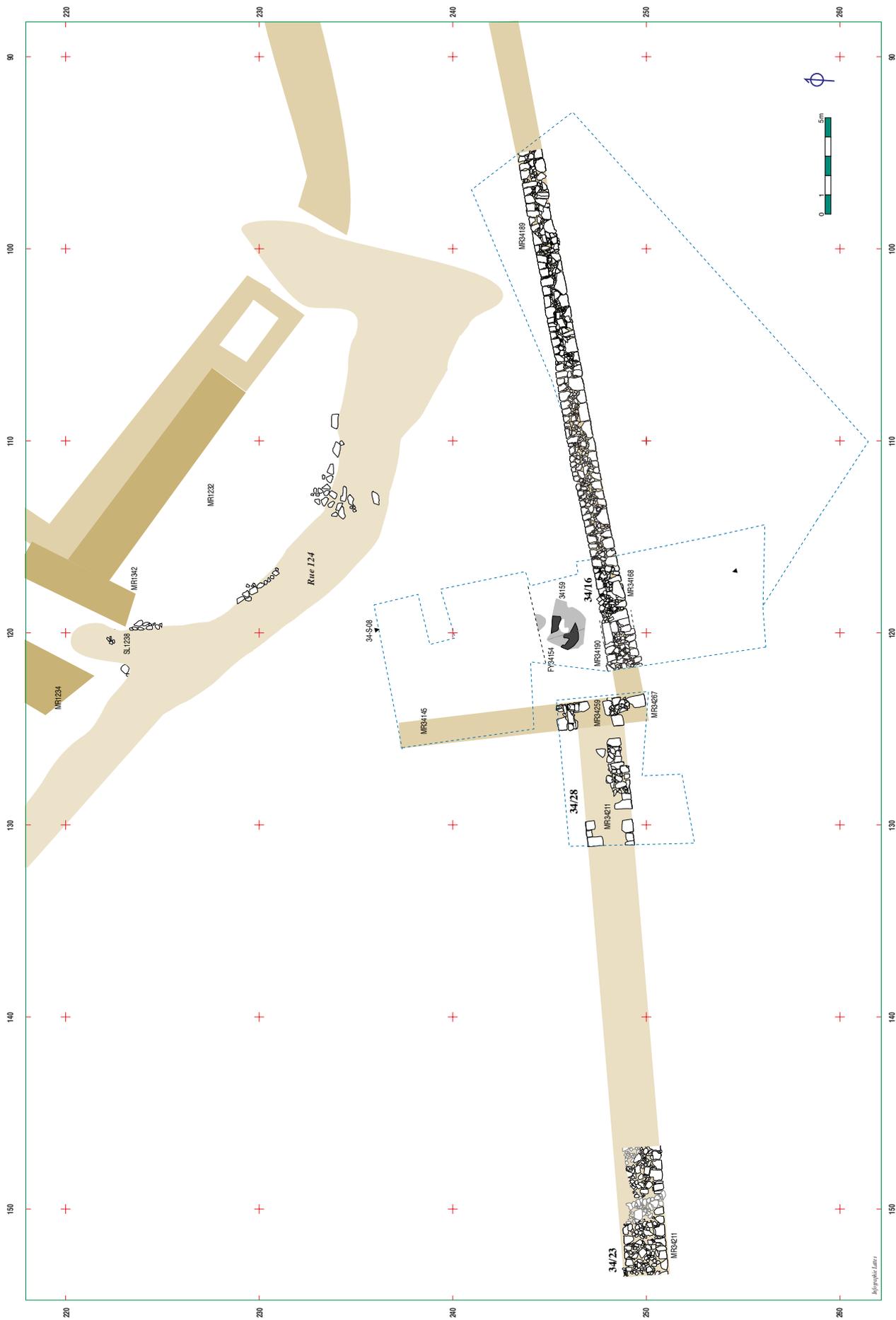


Fig. 3 : Plan général des vestiges attribués à la phase primitive (vers 175-150 avant J.-C.)

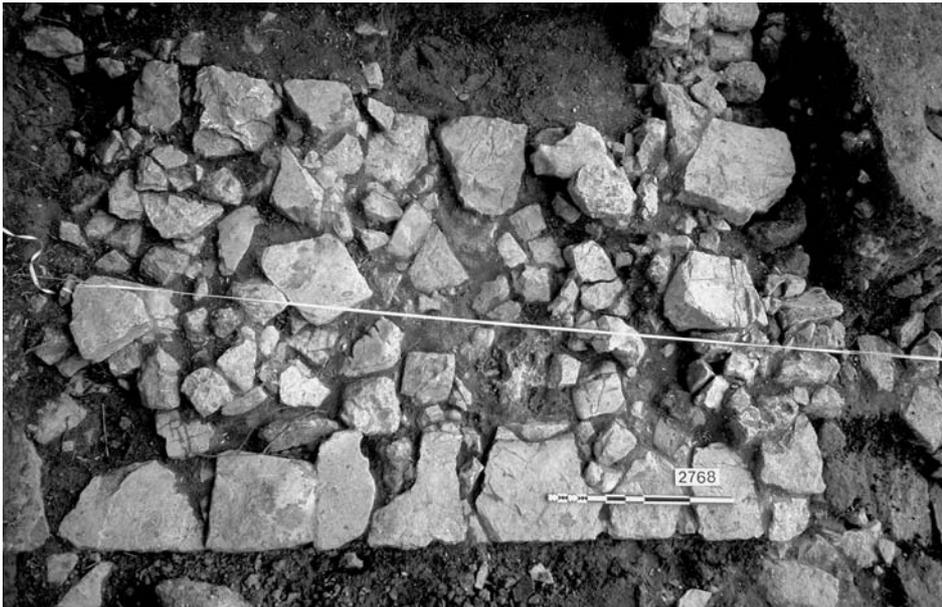


Fig. 4 : Détail du mur MR34211 (secteur 22 de la zone 34) ; probable quai préromain ; vue prise du sud.

après nivellement du secteur et apport de nouvelles recharges, et qu'aux Ier-IIe s. ap. J.-C. on assiste à des décaissements importants sur toute la zone. Le mobilier mis au jour sur les niveaux de fonctionnement est, du fait de la fonction même de ces aménagements, extrêmement rare et les éléments datants proviennent en majorité de remblais, de tranchées d'épierrement ou du comblement de fosses.

Pour chacune de ces phases nous signalerons les apports propres de chaque campagne de fouilles et nous esquisserons, en conclusion, un bilan de synthèse et des propositions de recherche pour le prochain programme triennuel.

2. Zone 34, phase I : structures primitives (vers 175-150 avant J.-C.)

Dès la campagne de fouilles de juillet 1998, nous avons mis en évidence une phase d'occupation antérieure au développement de la terrasse portuaire (essentiellement datée, pour sa part, de la période augustéenne). Les travaux de 1999 ont permis de fouiller les niveaux simplement dégagés et documentés en 1998 et de mieux appréhender cet état d'aménagement *extra muros* (fig. 3).

Deux structures peuvent être rattachées à cette phase : un sol (34157= 34159) sur lequel repose un foyer (FY34154) dans le secteur 16 et un mur de soutènement (MR34168= MR34189= MR34190) au sud.

Le sol 34159 sur lequel repose le foyer FY34154 a été observé sur une longueur maximum de 2,35 m et sur une largeur maximum de 1,85 m dans le secteur 16. Il se composait d'un niveau de galets de petite taille (\varnothing 2 à 3 cm) pris dans une matrice argilo-limoneuse. Le foyer, très lacunaire, semble avoir été circulaire (1,45 m de diamètre) ; la sole de terre cuite, de couleur brun foncé, était mal conservée et ne paraît pas reposer sur un radier. Un tel aménagement (sol de galets et foyer) n'est pas forcément à associer à un espace couvert. Les importantes dimensions du foyer et sa position (non loin du parement interne du mur de soutènement) ne plaident pas pour un usage domestique. Le peu de surface fouillé et l'état de conservation des vestiges ne permet pas, dans l'état actuel de la fouille, de s'attarder sur cette documentation.

Un sondage à la pelle mécanique a été effectué au sud de la porte dite ancienne PR23108, afin de mettre au jour le mur MR1155 repéré en 1992 (*Lattara* 9, plan 17, p.46). Nous avons ainsi pu observer ce mur (MR34189= MR1155) sur une longueur de 12 m et une largeur moyenne de 1,30 m ; l'arase est constituée de grands blocs équarris posés à plat, liés à la terre et parfaitement assisés ; cette quasi horizontalité dans un milieu aquifère laisse supposer que ce mur repose peut-être sur des fondations en bois (pieux), comme cela a été observé sur des structures similaires à Narbonne ou Marseille. Dans son prolongement vers le sud/ouest, on a mis au jour un mur de construction très voisine (MR34168) : son arase a été observée sur une longueur de 3,40 m et une largeur moyenne de 1,40 m. Il est bien parementé des deux côtés par des gros blocs en calcaire la Gardiole (identification J.-L. Reille) équarris, disposés à plat et liés à la terre, le blocage étant constitué de petits blocs et de déchets de taille. Vers le sud-ouest, ce mur MR34168 venait s'appuyer sur une autre construction que nous avons pu observer sur trois assises (MR34190). Ce mur est conservé sur une longueur de 2,50 m et une largeur moyenne de 1,60 m ; les blocs présentent une taille plus grossière et ne sont pas de même nature.

Ces trois murs ont la même orientation sud/ouest-nord/est, mais il est difficile d'affirmer qu'ils appartiennent au même état ; ils n'ont en effet pas la même largeur (le mur MR34190 correspondrait-il à la fondation du mur MR34168=MR34189 ? Ou bien à un mur plus ancien moins bien assisé ?) et les pierres employées ne sont pas de même nature pétrographique. Ils constituent toutefois un mur de soutènement d'une terrasse préromaine qui, grâce au sol de galets et au remblai (34161) en partie fouillé, sur lequel le sol reposait, est datée au moins du

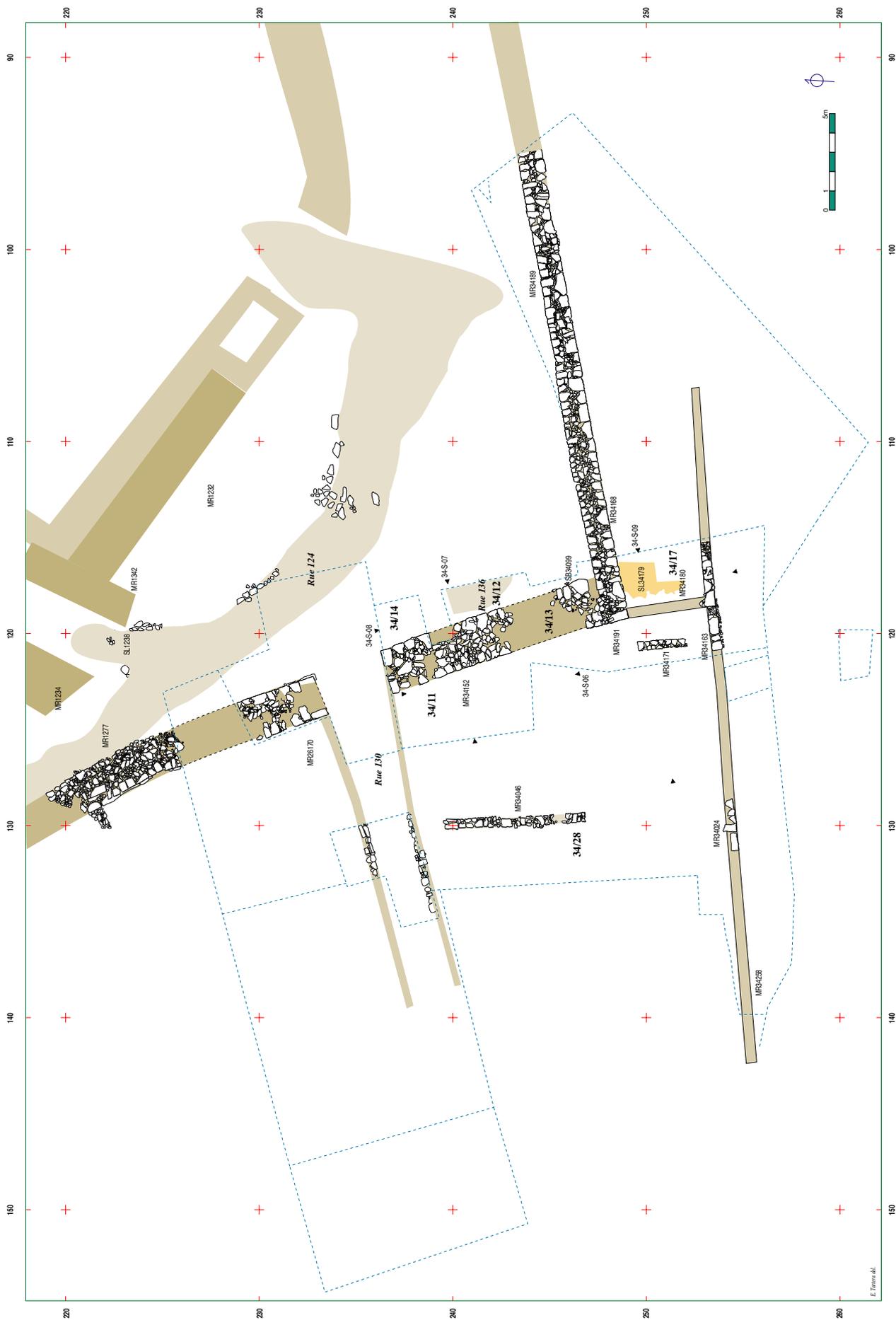


Fig. 5 : Plan général des vestiges attribués à la phase II (vers 125/25 avant J.-C.)



Fig. 6 : Vue prise de l'ouest du mur MR34152 (orienté NW/SE) qui vient doubler le rempart. Il est percé par une porte qui ouvre sur la rue R130, artère qui dessert au nord le bâtiment à dolia (zone 26) et au sud la zone portuaire.

deuxième quart du II^e s. av. J.-C. Des observations effectuées par Cécilia Camas permettent d'affirmer que la zone située en aval du mur MR34189 était régulièrement inondée.

Les travaux de l'année 2000 ont permis de compléter nos connaissances sur ces d'aménagements. Ainsi, entre le mur MR34168 et le mur MR34189, nous avons effectué un grand décapage afin de mettre au jour le prolongement à l'ouest du mur MR34189 : nous avons dégagé 10,70 m supplémentaires permettant ainsi la liaison avec le mur MR34168.

Un deuxième sondage (secteur 28) de 7,50 m sur 6,50 m nous a permis de mettre en évidence le retour, orienté nord-ouest/sud-est, du mur MR34290=MR34268=MR34289. Il s'agit du mur MR34145=MR34259=MR34267. Le mur MR34259, au sud du mur MR34145, dans la partie nord-est du secteur 28, a été observé sur une longueur de 1m70 et une largeur moyenne de 1m40 et sur 3 assises ; il s'agit d'un grand appareil de blocs et moellons liés à la terre, disposés à plat, régulier ; il a été épierré à son extrémité sud. Le mur MR34267, au sud du précédent, dans la partie sud-est du secteur, a été observé sur une longueur de 2m20 et une largeur moyenne de 1m40 ; il présente les mêmes caractéristiques que le mur MR34259 et est épierré à son extrémité nord.

Par ailleurs, deux tronçons d'un nouveau mur ont été mis au jour en 2000. Il s'agit, dans la partie centrale du secteur 28, du mur MR34266, épierré au centre, à son extrémité orientale et au nord, observé sur une longueur de 5m50 et une largeur moyenne de 2m40 ; et dans le secteur 23 (limite ouest de la fouille) du mur MR34211, bien conservé (fig.4), observé sur une longueur de 6m80 et une largeur moyenne de 2m20. Ces deux tronçons sont orientés est-ouest. Ils sont composés d'un grand appareil de blocs et moellons disposés à plat et liés à la terre. Ces constructions sont bien parementées et le blocage central est fait de blocs bruts de plus petite dimension. Ce mur vient s'appuyer à l'Est sur le mur MR34145=MR34259=MR34267.

Il apparaît que ces ensembles de murs avaient dans le deuxième quart du second siècle avant J.-C., d'une part une fonction de renforcement du rempart et de protection de la porte (MR34189=MR34168=MR34190 et MR34145=MR34259=MR34267) et d'autre part sans doute une fonction de quai qui séparait la terrasse portuaire protohistorique de la lagune et sur lequel on pouvait circuler en raison de leur grande largeur (MR34211=MR34266).

A partir du mobilier contenu dans les remblais qu'ils limitaient, ces structures sont datées du II^e s. avant J.-C.



Fig. 7 : Vue prise de l'ouest de la partie occidentale de la zone 34. Au premier plan les secteurs 11 et 17, au centre l'angle des murs MR34152 et MR34189 et en arrière plan le rempart percé de ses deux portes.

3. Zone 34, phase II (vers 125/25 avant J.-C.)

Cet état architectural (fig. 5) correspond à la construction d'un large mur d'orientation nord-ouest/sud-est (MR34152) conservé sur une seule assise non fondée, observé sur une longueur de 7,10 m et une largeur moyenne de 2,45 m. Cette structure vient s'appuyer sur le mur MR34191 (=MR34168 à la phase antérieure) = MR34189. Le long de sa façade Est, un niveau de circulation (rue 136001) a été observé sur une longueur maximum de 2 m et une largeur de 1,50 m ; il se compose de galets orangés (dimension : 2 sur 5 cm en moyenne), et se situe perpendiculairement à la rue 130, vers le sud. L'ensemble (ainsi que le mur MR1277 = MR26170 et la porte sur la rue 130) semble former un doublage du rempart qui renforce ainsi la protection de la ville et constitue un premier terre-plein devant la porte. Ces aménagements, encore mal datés, s'inscrivent en tout état de cause entre 150 et 50 avant J.-C.

Dans un second temps, à l'ouest et au sud de cette double enceinte, on note l'aménagement d'une nouvelle terrasse portuaire. Le mur MR34190 est arasé et le secteur est remblayé (34166 = 34186). Le remblai est retenu au sud par un mur (MR34163, correspondant au mur MR34024 mis au jour en 1996 dans le secteur 5) observé sur une longueur de 5,60 m et une largeur moyenne de 55 cm, sur deux assises ; les pierres (moellons et blocs de calcaire dur retouché) sont liées à la terre et disposées à plat ; ce mur est en partie épiercé vers l'est (34165 : creusement de la tranchée d'épierrement et 34164 : comblement).

Sur ce remblai étaient établies deux assises de fondation de deux murs de pierres (cailloux et moellons de calcaire dur retouché) liées à la terre, d'orientation nord/ouest-sud/est avec un fort pendage vers le sud. Il s'agit à l'ouest, dans le secteur 7 du mur MR34046 (mis au jour en 1996) observé sur une longueur de 7,70 m et une largeur moyenne de 45 cm, et à l'est du mur MR34171, observé sur une longueur de 2,45 m et une largeur moyenne de 50 cm. Aucun autre niveau n'a pu être rattaché à ces deux constructions.

A l'est, il existait vraisemblablement une pièce (secteur 17) recouverte d'un sol de galets (SL34179) observé sur une longueur de 3 m et une largeur de 1,70 m et qui s'appuyait sur le mur MR34191 au nord. Au sud, le sol est coupé par un remblai romain (34162) et à l'est, il passe sous les murs des phases postérieures. A l'est, cette pièce était fermée par le mur MR34180 ; seuls trois blocs de calcaire dur équarri, chaînés dans le mur de terrasse



Fig. 9 : La terrasse portuaire augustéenne prise de l'ouest. Au premier plan le bâtiment 34/20 ; à droite la partie probablement en eau dans l'antiquité.

MR34163, ont pu être observés sur une longueur de 90 cm ; vers le nord, le mur est complètement épierré, mais il venait s'appuyer au sud de l'angle ouest du mur MR34191-MR34152.

On note également la présence dans le remblai (34186) à 0,4 m de l'angle ouest du mur MR34191-MR34152, d'une sépulture de périnatal (SP34184). D'après les observations d'Armelle Gardeisen, il semble que le corps était orienté nord-ouest (tête)/sud-est. Le bras droit (humérus, radius et ulna) et une partie du thorax étaient en place. Néanmoins, on remarque que des déplacements ont entraîné la chute du crâne, de la ceinture scapulaire et de certains noyaux osseux vertébraux vers le sud-est. Il n'y a donc pas de connexion primaire. L'ensemble est très perturbé, même si les ossements sont bien conservés. Il est possible que ces mouvements soient dus à l'affaissement du corps après décomposition, ce qui laisse supposer que l'enfant a pu être déposé en « légère » position assise et non pas allongé. Il n'a pas été possible d'observer les positions des membres inférieurs et du membre supérieur gauche.

En 2000, nous avons mis au jour la continuation méridionale du mur de terrasse MR34163= MR34024, le mur MR34258. Situé à l'ouest du mur MR34024, il a été observé sur une longueur de 6m60, une largeur moyenne de 75 cm et une seule assise ; il est formé de cailloux irréguliers liés à la terre et posés à plat et a été épierré à son extrémité ouest par des structures postérieures.

Tous ces aménagements sont datés du Ier s. avant J.-C. On peut probablement les caler plus précisément de la période comprise entre -50 et -25.

4. Zone 34, phase III : période augustéenne

Cet état architectural correspond à l'aménagement de la terrasse portuaire à la période augustéenne (fig.8) : au nord de la rue 130 (zone 26), s'établit le bâtiment à doliums qui recouvre le mur MR26170. Au sud de la rue 130, la terrasse est alors retenue par le mur MR34027 (fouillé en 1996) = MR34001 (mis au jour en 1995), orienté ouest/est (fig. 9). Sur cette terrasse, est aménagé à l'ouest un grand bâtiment rectangulaire de 136 m² (découvert en 1996) orienté nord/sud, et délimité au sud par le mur MR34027, à l'ouest par le mur MR34041, au nord par le mur MR34074, et à l'est par le mur MR34145. A l'est de ce bâtiment, semble avoir été établi un espace non couvert pour lequel on a mis au jour en 1999, dans le secteur 11, le seuil d'une porte (PR34175) compris entre le mur

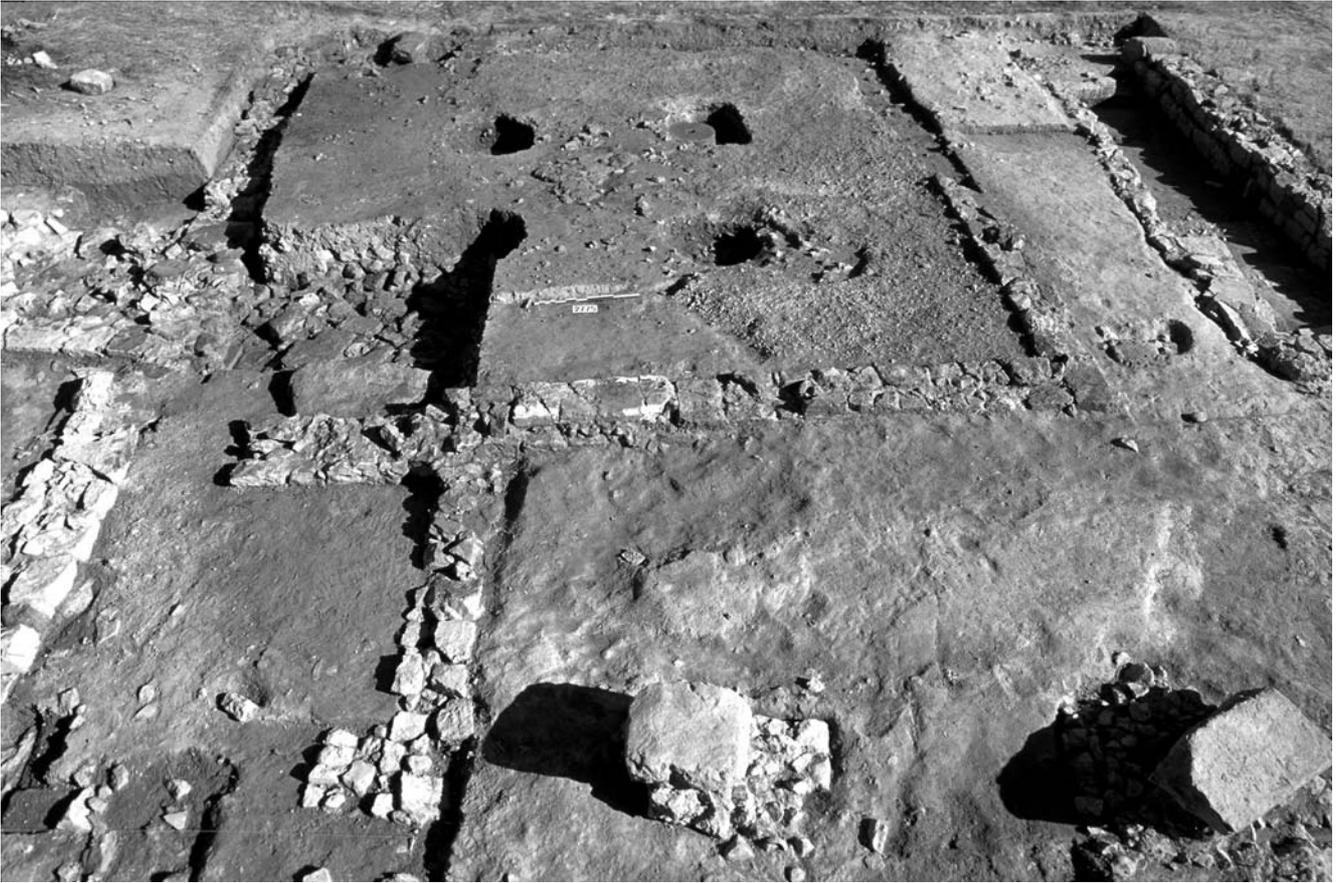


Fig. 10 : Le bâtiment 34/20 ; vue prise du sud. Les deux supports de piliers ont été légèrement déplacés par les travaux agricoles.



Fig. 11 : Le bâtiment 34/20 ; vue prise du nord. Au centre, le foyer entouré des quatre bases.

MR34145 à l'ouest et le mur MR34152 à l'est, et qui s'ouvre sur la rue 130. Le seuil (1 m sur 55 cm) est composé de deux blocs de calcaire dur équarri ; dans l'un on a pu observer un trou (8 cm de diamètre) de crapaudine. Cet espace est limité au sud par le mur de terrasse MR34027 et à l'est par le mur MR34167 qui vient s'appuyer sur le mur MR34027 (cailloux et moellons de calcaire dur retouché posés à plat et liés avec de la terre). Ce mur est en réalité composé de plusieurs états : le mur MR34177 (une assise observée sur 2,65 m et 40 cm de large), le mur MR34178 (une assise observée sur 4,10 m et 30 cm de large qui s'appuie à l'ouest contre le parement externe du MR34177 + une assise débordante observée sur 2,30 m et 15 cm de large : 34176) et le mur MR34167 établi sur les précédents (4,10 m de longueur observée sur 75 cm de largeur moyenne ; il a été épierré au sud ultérieurement : creusement de la tranchée : 34173 ; comblement : 34172).

Aucun niveau de sol de l'utilisation initiale de ce bâtiment n'a été conservé. Cependant on peut rattacher à cette phase deux structures : à l'est du mur MR34145 et, perpendiculaire à celui-ci, la structure SB34187 simplement observée cette année dans le secteur 13 (blocs et moellons de calcaire dur retouché liés avec de la terre ; 1,45 m sur 1,05 m). A l'ouest du mur MR34167 et passant dessous, le mur MR34170 (1,15 m x 45 cm) orienté est-ouest et formant un angle à l'ouest avec le mur MR34169 (2,20 m x 45 cm) orienté nord-sud (épierré au sud) ; ces murs n'ont été observés que sur une assise de moellons de calcaire dur retouché, posés à plat et liés à la terre.

A l'est de ces aménagements, on note que le mur MR34189 est épierré au moins en partie (ouest) et remblayé afin de permettre l'accès vers le sud à la zone du port.

A l'ouest du grand bâtiment existait vraisemblablement un hangar largement ouvert vers l'ouest. Les bases de colonne repérées en 1995 (l'une est encore visible) et orientées nord-sud pourraient marquer la façade de cet édifice qui serait fermé au nord par le mur MR34074 en bordure de la rue 130, à l'est par le mur MR34041, au sud par un mur de terrasse (MR34258 ?). Au sud-ouest on note un retour de mur MR34263 observée sur une longueur de 1m30. Cette construction, conservée sur une assise, à une largeur moyenne de 50 cm. Elle est composée de cailloux de forme irrégulière liés à la terre et posés à plat. Aucun niveau de sol de l'utilisation initiale de ce bâtiment n'a été conservé.

A l'ouest de ce hangar, nous avons mis au jour cette année, un bâtiment carré de 80m², orienté nord-ouest/sud-est (secteur 20)(fig. 10 et 11). Ce bâtiment est délimité au nord par le mur MR34229 en bordure de la rue 130, à l'est par le mur MR34203, au sud par le mur MR34204, et à l'ouest par le mur MR34208. Tous ces murs sont composés de moellons, de blocs et de cailloux liés au mortier et posés à plat, et ont été en partie épierrés.

Le mur nord MR34229 orienté sud-ouest/nord-est, a été observé sur une longueur de 1,45 m et une largeur moyenne de 60 cm, dans l'angle nord-ouest de la pièce qu'il forme avec le mur MR34208. Sa fondation coulée (pierres liées au mortier), observée sur 3,10 m de long et 60 cm de large, est présente au fond de la tranchée d'épierrement (creusement 34206 et comblement 34207) longue de 7,40 m.

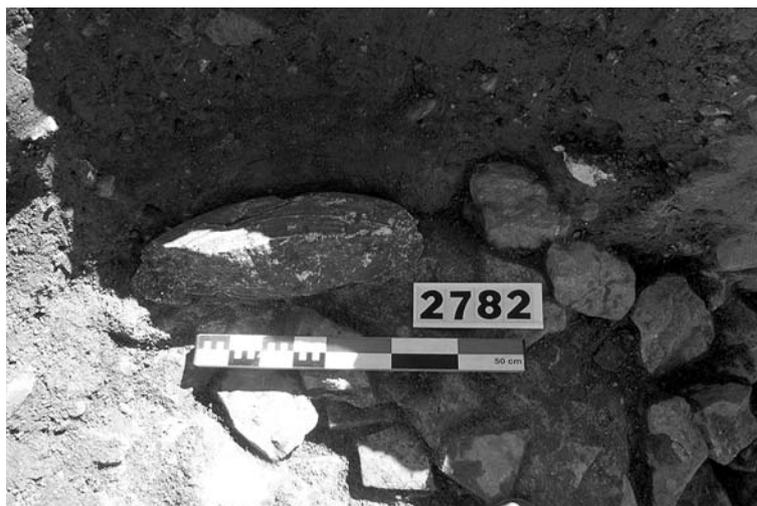


Fig. 12 : Fragment de base de colonne en place (CL34273).

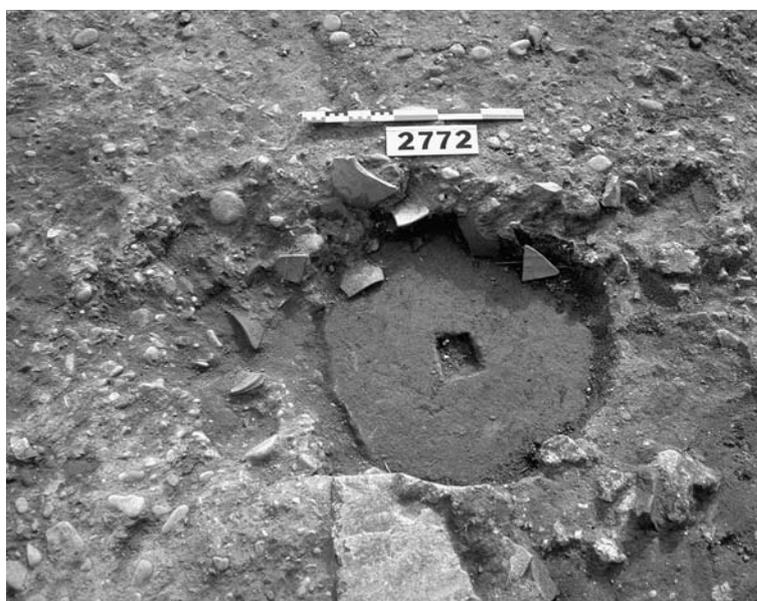


Fig. 13 : Base de colonne (CL34265) en réemploi dans le bâtiment 34/20. Le sol augustéen recouvrait les parties moulurées.

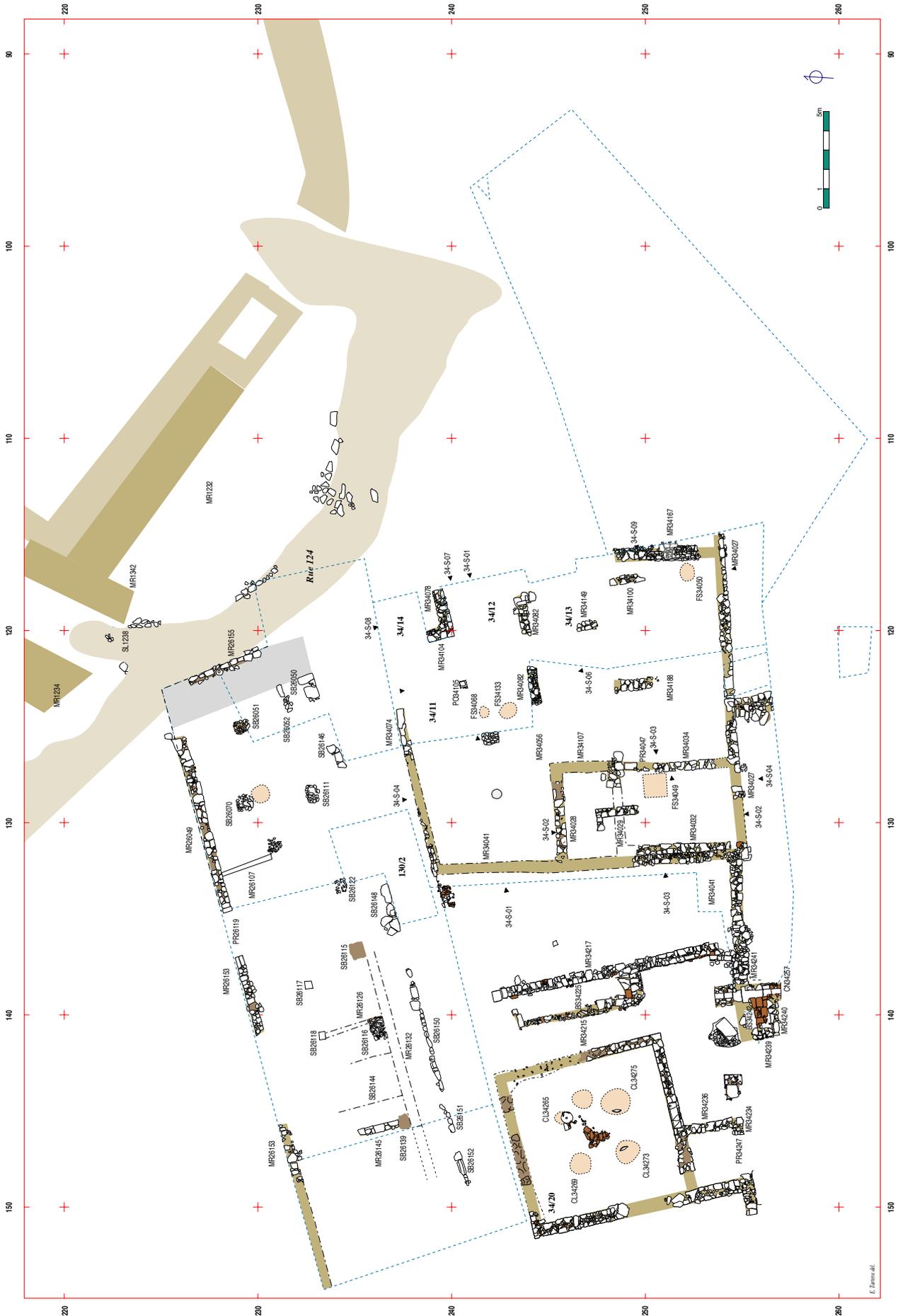


Fig. 14 : Plan général des vestiges attribués à la phase IV (Ier et IIe s. après J.-C.).

Le mur est MR34203 orienté nord-ouest/sud-est, est conservé sur 4,10 m de long et a une largeur moyenne de 50 cm (2 assises sont visibles). A son extrémité sud, il forme l'angle sud-est de la pièce avec le mur sud MR34204, et à son extrémité nord, il est épierré sur 4,80 m de long (creusement 34202 et comblement 34212 de la tranchée d'épierrement).

Le mur sud MR34204 orienté nord-est/sud-ouest, a été observé sur 7,40 m de long et une largeur moyenne de 50 cm (2 assises sont conservées) ; à l'ouest il est épierré sur 1 m. On note au centre de ce mur un seuil de porte qui s'ouvrait vers le sud PR34205. Il s'agit d'un bloc de calcaire tendre taillé, long de 1,35 m, large de 40 cm et épais de 10 cm ; la butée de la porte, le long de la bordure septentrionale, est large de 10 cm et la crapaudine dans l'angle nord-est, a un diamètre de 8 cm ; le seuil est nettement usé sur sa bordure méridionale. On peut envisager l'existence d'une seconde porte dans l'axe de celle décrite ci-dessus, dans le mur nord MR34229 et ouvrant sur la rue 130.

Le mur ouest MR34208 orienté nord-ouest/sud-est, a une longueur totale de 11 m et une largeur moyenne de 65 cm. A son extrémité nord, il forme un angle avec le mur MR34229 ; l'angle qu'il devait former avec le mur MR34204 n'est pas visible en raison de l'épierrement partiel de ce dernier. Par ailleurs, le mur MR34208 repose sur le quai protohistorique MR34211 et se prolonge au sud au delà du bâtiment augustéen, pour former un angle droit avec le mur MR34233 d'orientation est-ouest.

Ce mur observé sur 2 m de long (à l'ouest, berme limitant la fouille) et une largeur moyenne de 60 cm, est composé de cailloux irréguliers, retouchés, disposés à plat et liés au mortier. Il s'agit peut-être du prolongement ouest du mur de soutènement de la terrasse portuaire (MR34001=MR34027), absent au sud du bâtiment mis au jour cet été.

En effet, devant le bâtiment, au sud, on a noté la présence de deux importantes bases de pilier, l'une à l'est, face à l'angle sud-est du bâtiment PT34245, l'autre au centre face à la porte PT34243, et on suppose l'existence d'une troisième à l'ouest, dont on n'a pas trouvé trace. Le pilier PT34245 (creusement de la fosse 34238) est composé d'un hérisson de blocs liés au mortier (34245 : 1m40 de long et 1m35 de large) sur lequel reposait un bloc de calcaire dur (34246 : 1,14 m de long sur 46 cm de large sur 30 cm d'épaisseur). Le pilier PT34243 (creusement de la fosse 34237) est composé d'un hérisson de blocs liés au mortier (34243 : 1,30 m de long et 80 cm de large) sur lequel reposait un bloc de calcaire dur (34244 : 66 cm de long sur 62 cm de large sur 30 cm d'épaisseur). La présence de ces imposants piliers laisse à penser, soit que le mur de terrasse était plus au sud, soit plutôt qu'il existait en cet endroit une pente douce vers la lagune.

A l'intérieur du bâtiment, on a mis en évidence plusieurs aménagements : 4 bases de pilier, un sol en galets et un foyer central. Les 4 bases se répartissent de manière symétrique à égale distance les unes des autres : deux dans le prolongement du piédroit ouest de la porte PR34205 et les deux autres dans le prolongement du piédroit est de cette porte. Dans l'angle nord-ouest de la pièce, une fosse (FS34269 : creusement 34269 et comblement 34271 ; diamètre 1,15 m et profondeur 50 cm) a probablement servi à récupérer une base de colonne qui reposait sur une sole (34270) formée de pierres posées à plat et liées au mortier, visible au fond de la fosse.

Dans l'angle sud-ouest de la pièce, la sole 34235 composée de tuiles et de pierres liées au mortier, repose sur le quai protohistorique MR34211. Un fragment de base de colonne est lié à la sole dans l'angle nord-est (fig. 12) ; il mesure 48 cm sur 15 cm sur 12 cm d'épaisseur ; le reste a été récupéré (creusement de la fosse 34272 et comblement 34274 ; diamètre de 95 cm et profondeur de 50 cm).

Dans l'angle sud-est de la pièce, même scénario que précédemment : la base de colonne a été récupéré (creusement de la fosse 34230 et comblement 34231 ; diamètre de 90 cm et profondeur de 42 cm), mais il reste un

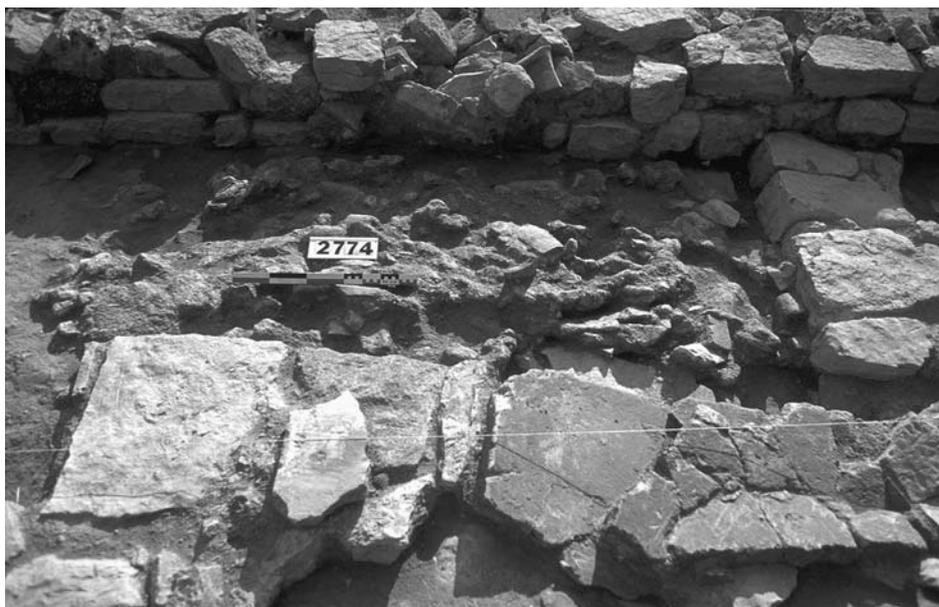


Fig. 15 : Le bassin (BS34242) en cours de fouille : au centre les enduits effondrés ; au premier plan, les tuiles en calcaire sciées, réemployées en bordure de la construction.



Fig. 16 : vue aérienne de la partie de la zone 34 dégagée en 2000.

fragment (CL34275) long de 30 cm et large de 12 cm, scellée au mortier à la sole 34276, composée de tuiles et de pierres liées au mortier, à l'ouest.

Enfin dans l'angle nord-est de la pièce, une base de colonne entière (CL34265 : diamètre supérieur de 58 cm et hauteur de 37 cm) est nettement visible (fig. 13). Cependant, la présence de mortier en place, de forme arrondie et sur une hauteur de 10 cm, porte à croire qu'un tambour posé sur cette base a été récupéré (creusement de la fosse 34214 et comblement 34209).

Ces bases devaient appartenir à un bâtiment antérieur non localisé actuellement et ont été réemployées à l'époque augustéenne. Ces éléments architecturaux appartiennent à un ou plusieurs bâtiments publics monumentaux. Il s'agit de bases italo-corinthiennes de type «Vernègues» que l'on date communément des années 40/30 avant J.-C. et que l'on retrouve par exemple dans la phase primitive de la «maison du Dauphin» de Vaison-la-Romaine. Le bâtiment auquel elles appartenaient, aurait donc eu une durée de vie assez courte, inférieure à une génération. Les comblements de toutes les fosses de récupération des bases de colonne se composaient de limon brun foncé hétérogène.

Au centre du carré que forment ces bases, on a noté la présence d'un foyer (FY34227). La sole est faite de pierres brutes brûlées, sa forme est irrégulière (environ 1,20 de côté). Les prélèvements effectués sur le foyer (34226) n'ont apporté aucune indication quant à sa fonction. Les pierres rubéfiées indiquent néanmoins une température de combustion relativement élevée,

Quant au sol de galets SL34201, il a été observé le long des murs MR34229, MR34203 et MR34204 (à l'ouest un drain médiéval a perturbé les niveaux en place) sur une longueur totale de 7,90 m et une largeur maximum de 5,50 m. Ce sol, affaissé au niveau du seuil PR34205, semble avoir laissé libre la partie centrale de la pièce, permettant la circulation autour du foyer FY34227, ce qui permet de supposer que le bâtiment n'était peut-être pas couvert au centre, l'ensemble des quatre colonnes ou pilier supportant un lanterneau.

Par ailleurs, dans un sondage (1,20 m sur 70 cm) effectué au nord-est, au pied de la base de colonne CL34265, on a noté sous le sol de galets SL34201, la présence d'un remblai de limon gris homogène (34253 : 10 cm d'épaisseur), puis d'un second niveau de galets (34260 : 10 cm d'épaisseur) et enfin d'un nouveau remblai de limon gris foncé avec des blocs (34261).

La fonction de ce vaste bâtiment n'est pas encore clairement définie ; elle peut être liée à l'activité portuaire de Lattes (lieu d'accueil, élaboration de poix pour la réparation des navires, voire phare) mais une fonction culturelle ne peut être totalement réfutée.

5. Zone 34, phase IV : Ier-IIème s. ap. J.-C.

La quatrième phase d'occupation de la terrasse portuaire correspond à un réaménagement profond de la zone. On note ainsi la transformation complète des constructions antérieures, à l'exception du bâtiment quadrangulaire (secteur 20) dégagé cette année (fig. 14). Les grands hangars initialement dévolus au stockage sont compartimentés, ce qui n'est pas sans rappeler la genèse du grand hangar de la zone 26. Les murs MR34106 et MR34145 sont épierrés et des remblais sont apportés afin de niveler la terrasse, soutenue au sud par le mur MR34027. Sur cette terrasse sont bâtis des murs avec lesquels aucun niveau de sol n'a pu être mis en relation : voir notamment l'état le plus récent du mur MR34167 – en limite est du sondage – et le mur MR34188 dans le secteur 13. Ce mur a simplement été dégagé et documenté ; il est construit avec des cailloux et des moellons de calcaire gréseux retouchés et liés à la terre ; il a été observé sur une longueur de 1,70 m et une largeur moyenne de 60 cm.

Parmi les structures mises au jour en 2000, nous pouvons rattacher à cette phase un bassin (BS34225) en bordure est de la fouille et un caniveau (CN34257) en limite sud du sondage. Coupé par le mur MR34217, le bassin BS34225 n'a été que partiellement fouillé (fig. 15). Il se compose d'un mur orienté nord-ouest/sud-est (MR34215) et d'un mur orienté sud-ouest/nord-est (MR34216). Le mur MR34215 (6,70 m sur 70 cm maximum) est fait de blocs irréguliers et de tuiles posés à plat et liés au mortier ; il est parementé côté est (intérieur du bassin). A son extrémité sud, il forme un angle avec le mur MR34216 (observé sur 1,45 m et de 65 cm de large) de même construction, parementé côté nord (intérieur du bassin). Sous le décapage 34218, dans la partie sud du bassin, a été dégagée une quantité importante de mortier (34219). Sous cette couche de destruction (du bassin ?), le long du mur MR34216, on a noté la présence d'une dalle en pierre et d'une tuile plate permettant l'évacuation du contenu du bassin dans son angle sud-ouest sous le mur MR34215.

Cette évacuation se faisait très certainement vers le caniveau CN34257 mis au jour en limite sud de la fouille. Ce caniveau, orienté nord-sud, se compose d'un mur ouest (MR34250 : 90 cm sur 40 cm sur 22 cm), d'un mur est (MR3424 ; deux tronçons : au nord : 1,15 m et au sud 1,87 m sur 40 cm sur 22 cm), et d'un fond dallé avec des tuiles de pierre récupérées (34264), observé sur 3 m de long (une tuile = 1,10 m x 80 cm). Les limites nord et sud n'ont pas été mises au jour car nous sommes en bordure de fouille. Les murs sont composés de pierres irrégulières posées à plat liées au mortier, conservés sur deux assises ; ils sont parementés à l'intérieur au mortier. Le caniveau était comblé avec du limon brun foncé homogène (34257).

Le secteur a été relativement perturbé, mais il semble qu'est construit sur le caniveau CN34257, un deuxième bassin BS34242, orienté ouest-est. Ce bassin comporte un mur sud (MR34240 : 2,15 m sur 40 cm), un mur ouest (MR34239 : 1,35 m sur 60 cm), un mur nord (MR34262 : observé ponctuellement sur 70 cm x 35 cm, et parementé côté sud, côté intérieur du bassin), et un fond fait de tuiles liées au mortier (34242 : 1m60 sur 90 cm ; tuiles de 55 cm sur 35 cm). Tous les murs sont composés de cailloux de forme irrégulière liés à la terre. A l'est, le bassin se déversait peut-être dans le caniveau CN34257 (aucun mur n'a été observé).

Par la suite, un mur (MR34217) est construit sur le bassin BS34225, en limite est de la fouille. Il s'agit de la fondation d'un mur observée sur trois assises, d'une longueur conservée de 12,40 m, d'une largeur moyenne de 60 cm et d'une hauteur maximum de 55 cm. Ce mur orienté nord-ouest/sud-est, est composé de blocs irréguliers et de quelques tuiles liés au mortier et disposés à plat. On remarque, à son extrémité nord, la présence en réemploi d'un tronçon de colonne, long de 56 cm et large de 43 cm.

Comme nous l'avons signalé le bâtiment quadrangulaire (secteur 20) aménagé à la période augustéenne paraît encore en élévation, peut-être avec une fonction différente. Des constructions viennent alors s'accoler au sud de ce bâtiment. Elles sont marquées par la présence des murs MR34236 (orienté nord-sud ; longueur observée : 3,10 m et largeur moyenne : 50 cm) et MR34234 (orienté est-ouest ; longueur totale : 1 m et largeur moyenne : 55 cm). Ces murs sont composés de cailloux et de moellons de forme irrégulière, liés à la terre et posés à plat. Ils dessinent un angle droit au sud-est du secteur, c'est-à-dire à l'extrémité sud du mur MR34236 et à l'extrémité est du mur MR34234. Par ailleurs, on remarque un piédroit de porte (PR34247) à l'extrémité ouest du mur MR34234 ; aucun autre élément ne signale cette ouverture.

Cette phase est datée par les remblais (notamment 34162) du Ier-IIe s. ap. J.-C. La fonction de cet ensemble de

pièces n'est pas du tout précisée, mais la nature des vestiges, il est vrai fortement perturbés, ne plaide pas en faveur de constructions à fonction d'habitation.

6. Une structure agraire médiévale

À l'Est la zone 34 est coupée de part en part, du nord au sud, par un drain (CN34090) aménagé ou utilisé à la période médiévale (XIIe-XIIIe s.). Il s'agit d'un aménagement long de 18 m qui prend naissance en bordure de la rue 130, dans l'angle nord-est de la zone fouillée (cote 121/237), et qui aboutit en bordure du mur de terrasse MR34027 (cote 122/254). Sa largeur varie de 1 m à 2 m et sa profondeur de 15 à 38 cm. Il est comblé (34015 et 34130) d'un sédiment brun mêlé à de la pierraille qui contient du matériel antique mais également de la céramique commune médiévale.

Cette structure, probablement un drain, témoigne de la mise en valeur du secteur à la période post-antique. Un fait notable réside en l'arrêt net de cette structure au niveau de la rue 130. Cette observation avait déjà été faite lors des fouilles précédentes et semble indiquer que si les constructions ont été détruites à partir du IIIe s. ap. J.-C. et les terrains mis en culture, l'espace occupé par la rue 130 a pu garder une fonction de circulation.

La campagne de fouille 2000 a livré dans la partie occidentale de la fouille un nouveau drain médiéval. Il prend naissance en bordure de la rue 130, dans l'angle nord-ouest de la zone fouillée, et coupe les secteurs 20 et 26 du nord au sud. Ce drain (CN34251 : comblement 34251 et creusement 34252), qui n'a pas été fouillé, a été observé sur une longueur de 9,10 m et une largeur maximale de 1,20 m ; il coupe net la fondation coulée du mur nord MR34229, ainsi que l'extrémité ouest du mur sud (MR34204) de la pièce augustéenne. Il est comblé (34251) d'un sédiment brun mêlé à de la pierraille qui contient du matériel antique et de la céramique commune médiévale.

7. Conclusions et perspectives

Le diagnostic archéologique mené *extra muros* sur une partie de la façade méridionale de la ville est riche d'informations d'ordre urbanistique qui viendront compléter les études géomorphologiques en cours.

On note en premier lieu que cette zone est anthropisée dès la première moitié du IIe s. av. J.-C. comme en témoigne l'existence de structures *extra muros*, dont un important mur de terrasse (MR34168= MR34189) et un aménagement complémentaire (MR 34211= MR34266) qui a pu servir à la fois de quai et d'espace de circulation.

Entre -125 et -25, ces murs perdurent et, avec le mur MR34152 qui s'appuie contre le MR34191, ils renforcent la protection de la ville en doublant le rempart ; la terrasse portuaire est agrandie et des constructions sont aménagées entre le mur de terrasse et l'enceinte.

L'ampleur du programme urbanistique que va connaître ce secteur de la ville à la fin du Ier s. av. J.-C. est notable et constitue, avec les récentes découvertes effectuées à Marseille, l'un des rares ensembles portuaires antiques cohérents connu en Méditerranée nord-occidentale : construction de murs de terrasse, aménagement d'un vaste terre-plein, création d'espaces de circulation, édification de bâtiments de stockage de part et d'autre de la rue 130, monument quadrangulaire à fonction cultuelle ou de service... (fig. 16). Un espace portuaire monumental est bel et bien en place à Lattes dès le début du Ier s. de notre ère.

Les remaniements observés dans la zone 34 tout comme dans la zone 26 indiquent une réorganisation du quartier portuaire à partir du milieu du Ier s. ap. J.-C. Au vu de la documentation, deux hypothèses peuvent être formulées : soit l'activité de stockage est repoussée vers le Sud sur des terrains nouvellement aménagés –ce qui semble confirmé par les constructions mises au jour au sud du mur de terrasse–, soit on assiste à une transformation de la vocation initiale de l'espace portuaire.

D'ores et déjà un programme de publication est lancé sur cet ensemble. Cette étude rassemblera une étude sur la topographie initiale du secteur et son évolution durant l'Holocène. La mise en séquence chrono-stratigraphique permettra d'affiner les grandes étapes d'aménagement de ce secteur. Une attention particulière sera portée sur l'architecture et le fonctionnement des différents bâtiments mis au jour. Les contacts établis avec les fouilleurs œuvrant sur d'autres sites (Marseille, Toulon, Aquilée...) permettront d'établir des comparaisons sur ces aménagements, pour l'heure peu étudiés. Les liens avec d'autres structures antiques de Lattes, notamment le rempart et les aménagements mis au jour sur la façade orientale du site, seront analysés.

Un manuscrit devrait pouvoir être présenté dès 2001, à la suite de vérifications qui pourraient être associées à la prochaine campagne de fouilles. Dans l'avenir, il paraît utile de poursuivre la fouille des aménagements portuaires vers l'Ouest et le Nord des parties déjà dégagées, afin d'évaluer l'ampleur de ces structures et reconnaître l'organisation spatiale de la totalité de la terrasse portuaire.